

**PROCES-VERBAL**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du mardi 28 Octobre 2014**

L'an deux mille quatorze, le mardi 28 octobre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 7 octobre 2014, se sont réunis en séance ordinaire et publique à Douains, sous la présidence de M. Gérard VOLPATTI, Président.

Il procède à l'appel nominal des délégués et constate la présence des **délégués titulaires** suivants :

Patrick MENARD, Michel ALBARO, Michel CITHER, Jocelyne RIDARD, Guillaume GRIMM, Jean-Michel de MONICAULT, Catherine COUANON, Daniel BOISARD, Jacques POUCHIN, Pascal JOLLY, Frédérique DAIGREMONT, Claude LANDAIS, Lorraine FERRE, Moïse CARON, Gérard FRESLON, Philippe SAMSON, Sylvain BIGNON, Michel KAESSE, Yves ROCHETTE, Mauricette PERLY, Nathalie PLAZA, Jean BONNAFOUS, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Patrick HEITZ, Jean-Pierre METAYER, Gérard VOLPATTI, Cécile CARON, Jean-Luc MAUBLANC, Pieternella COLOMBE, Dominique LE LOUEDEC, Jean-Michel MAUREILLE, Thierry HUIBAN, Alain JOURDREN, Marcel BENY, Pascal POISSON, Sébastien LECORNU, Catherine GIBERT, Léocadie ZINSOU, Dominique MORIN, Nicole BALMARY, Alexandre HUAU-ARMANI, Jeanne DUCLOUX, Hervé HERRY, Nathalie ROGER, Thierry CALOT, Agnès BRENIER, France BROUTY, Philippe CLERY-MELIN, Jean-Claude MARY, Sylvie MALIER, Steve DUMONT, Brigitte LIDOME, Lysianne ELIE-PARQUET, Claude ANSEAUME, Christian BIDOT.

**Pouvoirs :**

Gilbert NOEL à Jacques POUCHIN ; Christian LE DENMAT à Pascal LEHONGRE ; Pascaline LACOMBE à Frédérique ROMAN ; Nathalie LAMARRE à Sébastien LECORNU. Henri-Florent COTTE à Hervé HERRY ; François OUZILLEAU à Agnès BRENIER ; Thierry CANIVET à Léocadie ZINSOU ; Johan AUVRAY à Jeanne DUCLOUX ; Valentin LAMBERT à Nicole BALMARY ; Mariemke de ZUTTERE à Nathalie ROGER ; Jérôme GRENIER à Dominique MORIN.

**Délégués suppléants votants (en l'absence du délégué titulaire) :**

Geneviève CAROF, Denis NOWAKOWSKI, Philippe DESPRES.

Gérard VOLPATTI constate que le quorum est atteint

Moïse CARON est désigné Secrétaire de séance

M. Sébastien LECORNU procède à l'appel des délégués communautaires et prend acte des pouvoirs.

Monsieur le Président propose, en l'absence de remarques, de faire circuler la feuille d'émargement du procès-verbal du conseil communautaire du 30 septembre 2014.

Enfin, il informe l'assemblée de la prochaine date de réunion :

- Conseil Communautaire : mardi 9 décembre 2014 à 19h00

★ ★ ★ ★ ★

#### C.08/10/2014 : Informations au Conseil communautaire concernant les décisions prises par le Président et le Bureau communautaire dans le cadre de leurs délégations

Cette communication est présentée par M. Gérard VOLPATTI.

En l'absence de remarques, le conseil communautaire en prend acte à l'unanimité.

★ ★ ★ ★ ★

#### 170/10/2014 : nouveau projet de territoire de la CAPE

Ce rapport est présenté par M. Gérard VOLPATTI.

M. Jacques POUCHIN s'interroge sur la participation de la CAPE au comité de suivi LNPN (Ligne Nouvelle Paris Normandie). Il indique avoir eu connaissance de la création d'une nouvelle gare. Il souhaite des explications sur ce dossier.

M. Gérard VOLPATTI confirme la présence de la CAPE aux réunions désormais ; ce qui n'était pas le cas initialement. Il précise qu'un COTER (Comité de Territoire) s'est tenu récemment en Préfecture de l'Eure au cours duquel a été entériné le faisceau Paris/Mantes.

Un faisceau Mantes/Evreux/Rouen est envisagé avec la création potentielle de deux nouvelles gares à Evreux et Rouen mais sans aucune réflexion aboutie quant à leur financement.

M. Sébastien LECORNU ajoute que ce dossier est aujourd'hui relancé au travers de COTER organisés par RFF (Réseaux Ferrés de France).

Il précise que la CAPE a obtenu l'accord de l'Etat sur les deux points suivants :

- Que la CAPE soit associée à l'ensemble du dispositif compte tenu de l'impact du projet sur le foncier du territoire communautaire,
- qu'un groupe de travail soit dédié à la question d'EOLE et la prolongation du RER E jusqu'à Mantes en 2022.

Il confirme que la CAPE sera attentive au positionnement de la gare d'Evreux et au devenir de celles de Vernon et Bueil.

Il se dit satisfait de l'écoute qui a été réservée aux élus de la CAPE, par monsieur le Préfet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le nouveau Projet de Territoire de la CAPE tel qu'exposé en annexe du rapport.

★ ★ ★ ★ ★

Ce rapport est présenté par M. Sébastien LECORNU.

Il indique que cette SPL sera un outil de mise en œuvre du projet de territoire et du contrat d'agglomération.

Il insiste sur le travail de hiérarchisation de projets qu'il conviendra de mener, mais aussi de recueil de données auprès des communes rurales.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

4 abstentions

(Mmes Brigitte LIDOME, Sylvie MALIER, MM. Steve DUMONT et Jean-Claude MARY)

- de créer une Société Publique Locale dénommée « Société Publique Locale « Normandie Axe-Seine » entre la CAPE, la ville de Vernon, la ville de Saint-Marcel, et la ville de Gasny,
- d'approuver la prise de participation de la CAPE dans la Société Publique Locale « Normandie Axe-Seine » à hauteur de 150.000 € aux côtés de la ville de Vernon (60.000€), la ville de Saint-Marcel (30.000€), et la ville de Gasny (30.000€) dont résultera pour la CAPE la propriété de 1.500 actions (100€ par action).
- libérer la somme de 150.000 € pour entrer dans le capital de la Société Publique Locale « Normandie Axe-Seine »,
- d'autoriser monsieur le Président à accomplir toutes les formalités requises pour la prise de participation de la CAPE dans la SPL du « Normandie Axe-Seine » et à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision,
- d'approuver les statuts de la SPL « Normandie Axe-Seine » joints au présent extrait,
- d'autoriser monsieur le Président à signer les statuts de la SPL « Normandie Axe-Seine » avec la Ville de Vernon, la ville de Saint-Marcel, et la ville de Gasny,
- d'autoriser monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon fonctionnement de la SPL et à effectuer toutes les démarches permettant la mise en place et son immatriculation au registre du commerce et des sociétés,
- d'acter que la présidence de la SPL « Normandie Axe-Seine » sera assurée par la CAPE,
- de désigner *cinq administrateurs titulaires* qui siégeront au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale « Normandie Axe-Seine » :
  - Sébastien LECORNU
  - Gérard VOLPATTI
  - Yves ROCHETTE
  - Pascal JOLLY
  - Daniel BOISARD
- de désigner *un délégué titulaire* mandaté par la CAPE pour siéger aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires :
  - Jean-Michel MAUREILLE
- d'autoriser monsieur le Président à porter la candidature de la CAPE à la présidence de la société, et à accepter toute fonction dans ce cadre.

★ ★ ★ ★ ★

## 172/10/2014 : Adhésion de la CAPE au syndicat mixte « Eure Numérique »

Ce rapport est présenté par M. Yves ROCHETTE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver les statuts du Syndicat Mixte ouvert « Eure Numérique », tels qu'annexés au rapport,
- d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert « Eure Numérique »,
- de désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour siéger au Syndicat Mixte ouvert « Eure Numérique » :

**Membres titulaires :**

- Yves ROCHETTE
- Daniel BOISARD
- Pascal LEHONGRE

**Membres suppléants :**

- Frédérique DAIGREMONT
- Patrick HEITZ
- Cécile CARON

- d'inscrire le montant de l'adhésion au budget 2015.

★ ★ ★ ★ ★

## 173/10/2014 : Budget principal 2014 – décision modificative n° 3

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

4 abstentions

(Mmes Brigitte LIDOME, Sylvie MALIER, MM. Steve DUMONT et Jean-Claude MARY)

- d'approuver la décision modificative n° 3 du budget Principal telle que présentée en annexe du rapport.

★ ★ ★ ★ ★

## 174/10/2014 : Avance de trésorerie à la régie d'eau potable

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- de consentir, pour la durée du mandat, une avance de trésorerie d'un montant maximum de 1 000 000 € du budget principal vers le budget de la régie eau potable,
- de dire que cette avance et son remboursement se feront par Décision du Président,
- que celle-ci sera remboursable au 31 décembre de chaque année.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Président lève la séance.  
Il souhaite une bonne poursuite de carrière à Mathieu NORMAND, journaliste à Paris-Normandie,  
qui quitte la rédaction.

La séance est levée à 19h40.

**Le Président,**

**Gérard VOLPATTI**

